Nations Unies S/2018/512



Conseil de sécurité

Distr. générale 31 mai 2018 Français Original : anglais

Lettre datée du 29 mai 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à l'alinéa a) du paragraphe 5) de la résolution 1977 (2011) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil a prié le Secrétaire général de créer, en consultation avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), un groupe réunissant jusqu'à huit experts, agissant sous la supervision du Comité et composé de personnes justifiant de l'expérience et des connaissances voulues pour lui apporter des compétences spécialisées, chargé de l'aider à s'acquitter de son mandat.

Par la suite, dans sa résolution 2055 (2012), le Conseil a décidé de porter au maximum à neuf le nombre des membres du groupe d'experts.

Dans son rapport proposant des recommandations concernant la structure, les méthodes de travail, les modalités de fonctionnement, les compétences nécessaires et la représentativité géographique du Comité et du groupe d'experts (S/2011/819, annexe), le Comité, rappelant l'alinéa a) du paragraphe 5 de la résolution 1977 (2011), a recommandé que le Secrétaire général nomme, en consultation avec le Comité et avec son consentement préalable, un coordonnateur du groupe, qui coordonnerait les activités des autres membres du groupe.

Le 21 mai 2018, le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement a été informé que le Comité avait désigné Raphaël Prenat (France) pour occuper le poste de coordonnateur du groupe d'experts.

En conséquence, je vous informe que j'ai nommé M. Prenat à ce poste.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.



